Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026646-DE

République Française
Département de l'Oise

Nombre de Conseillers
-en exercice : 11
-présents : 09
-votants : 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, DANGLOT, MEYER, CHENOT,

Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE, SAINT-POL,

Absents excusés : Mme DECAMP
M GOMES

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER
Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2026646 du 18 septembre 2026
SMOTHD
Révision des statuts - Désignation des délégués des Collectivités membres

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit a engagé une révision de ses statuts qui ont été approuvés lors du Conseil Syndical de 1er juillet.
Cette révision statutaire accompagne l'évolution des missions exercées par le SMOTHD et permet d'ajuster la gouvernance du syndicat à ses trois compétences principales actuelles : les réseaux fibres, la vidéoprotection et les services numériques.

Par ailleurs, elle vise à renforcer les rôles et la mobilisation des élus représentants des communes et EPCI au comité syndical.
Les nouveaux statuts prévoient ainsi la mise en place de trois collèges :

- Le collège « réseaux fibres »
- Le collège vidéoprotection
- Le collège service numérique

Chaque commune adhérente est ainsi appelée à désigner ses représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

1. **d'APPROUVER** dans toutes leurs dispositions les nouveaux statuts révisés du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

2. **de PROCÉDER** à la désignation des délégués communaux auprès du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026646-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- **Délégué Titulaire :** Monsieur COUTELET Romain
- **Délégué Suppléant :** Monsieur GOMES DA COSTA Manuel

Sont proclamés élus délégués auprès du syndicat :

- **Délégué Titulaire :** Monsieur COUTELET Romain
- **Délégué Suppléant :** Monsieur GOMES DA COSTA Manuel

3. **de CHARGER** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Oise au titre du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 18 septembre 2026
Le Maire

Annie LEROY

Acte rendu exécutoire
Après publication au notification
Et transmission en Préfecture le 21/09/2026